

# Une norme cloue à quai les TER lorrains et les travailleurs frontaliers

by Les Echos - samedi, décembre 14, 2019

<https://correspondances.fr/une-norme-cloue-a-quai-les-ter-lorrains-et-les-travailleurs-frontaliers/>

**Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, la moitié des TER lorrains ne pourront plus circuler sur les rails luxembourgeois. Les travailleurs frontaliers subiront dès mi-décembre les conséquences d'un cafouillage au long cours.**

A compter du 15 décembre prochain, les 12.000 Lorrains empruntant quotidiennement le train pour travailler au Luxembourg vont connaître six mois de galère. En cause : l'impossibilité pour la moitié des 25 rames françaises de passer la frontière. Tout cela à cause d'une norme, l'European Rail Traffic Management System (ERTMS), à laquelle les TER frontaliers français auraient dû se conformer depuis... 2017.

Voilà deux ans que le Luxembourg a fini d'équiper ses rames avec ce protocole de communication entre trains que l'Europe encourage pour renforcer la sécurité ferroviaire. Mais côté français, l'opération a pris du retard à cause de l'ex-conseil régional de Lorraine, qui n'a pas financé à temps ces opérations. La complexité des relations diplomatiques entre autorités régulatrices différentes de part et d'autre de la frontière n'a rien arrangé.

## Changement de TER

Le Grand-Duché a longtemps sous-investi dans les transports ferroviaires avant de mettre les bouchées doubles avec une stratégie pour la mobilité durable d'un montant de 2 milliards d'euros - s'arrêtant à la frontière. Il a commencé dès le début de la décennie à adapter ses rames au système ERMTS, mais a achevé son programme avec deux ans de retard, tant l'interopérabilité s'est avérée complexe. Le Luxembourg avait initialement proposé d'accorder à la France jusqu'à juin 2020 pour mettre en conformité ses rames circulant sur le réseau des Chemins de fer luxembourgeois (CFL). L'accident ferroviaire de Dudelange, qui a coûté la vie à un cheminot en février 2017 et qui aurait pu être évité grâce à ce protocole, a convaincu l'Etat grand-ducal d'accélérer les choses. La date butoir a été avancée au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

## 100.000 frontaliers lorrains

Or l'Etat français a tardé à prendre la mesure du fait frontalier, qui concerne aujourd'hui plus de 100.000 Lorrains. Côté lorrain, Jean-Pierre Masseret, ex-président socialiste du conseil régional de Lorraine, s'est arc-bouté en 2012 sur le mot d'ordre « Paris payera » pour refuser de payer les 28 millions d'euros de frais de mise aux normes. Premier président du conseil régional du Grand Est, Philippe Richert a découvert le « cadavre dans le placard » lors de sa prise de fonction en 2016. Il a négocié avec le ministère luxembourgeois des Transports un échancier de 60 mois portant l'harmonisation des systèmes à juin 2020. En 2017, son successeur Jean Rottner a accéléré autant que possible le passage à l'ERTMS, mais certains retards s'avèrent techniquement impossibles à rattraper.

Résultat : la SNCF ne pourra faire rouler que 13 rames après le 1er janvier. Elle annonce même 26 ruptures de charge par jour dès le 15 décembre, imposant des correspondances à ses usagers. Ceux-ci devront descendre du TER en gare de Thionville et remonter dans une rame équipée sur le même quai - sauf, bien sûr, si des retards viennent contrarier ce bel ordonnancement.